

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 26 octobre 2012

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 115 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO - Michel AMBROSINO - Christian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Alexandre BIZAILLON - Olivier BLANC - Roland BLUM - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Valérie BOYER - Vincent BURRONI - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Didier DAVITIAN - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Frédéric DUTOIT - Victor Hugo ESPINOSA - Jean-Pierre FOUQUET - Mireille FOURNERON - François FRANCESCHI - France GAMERRE - Magali GARDE - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Bernard GIRAUD - Martine GOELZER - Gérard GRAUGNARD - Michelle GUEYDAN - Gérard GUISSANI - Robert HABRANT - Haouaria HADJ CHICK - Paul HUBAC - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Laurence JOUANDON - Fabrice JULLIEN-FIORI - Evelyne KARBOVIAC - Albert LAPEYRE - Alain LAURENS - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - Christophe MASSE - Henri MATTEI - Martine MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Lucien MERLENGHI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Yves MORAIN - Bernard MOREL - Jean-Louis MOULINS - Sylvie NESPOULOUS - Jérôme ORGEAS - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Pierre PENE - Marie-José PEREZ - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Guy PONTOUS - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre RAVOUX - Jean-Louis RIVIERE - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Arlette SALVO - Gérard SBRAGIA - Pierre SEMERIVA - Christel SIMONETTI-ACHARD - Paul SORGE - Bernard SUSINI - Maurice TALAZAC - Guy TEISSIER - Lachraf TIMEZOUKHT - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Jean VIARD - Charles VIGNY - Clément YANA.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Zaven ALEXANIAN représenté par Patrick BORE - Jean-luc BENNAHMIA représenté par Christophe MADROLLE - Jean-Pierre BERTRAND représenté par Paul SORGE - Gérard BISMUTH représenté par Clément YANA - Jean-Louis BONAN représenté par Henri MATTEI - Sylvia BONIFAY représentée par Pascal GILLET - Joëlle BOULAY représentée par Olivier AGULLO - Jean BRUNEL représenté par Jean-François DENIS - Xavier CACHARD représenté par Laure-Agnès CARADEC - Patricia COLIN représentée par Martine GOELZER - Jean-Marc CORTEGGIANI représenté par Jean-Marc BENZI - Claude DAUMERGUE représenté par Catherine JALINOT - Eric DI MECO représenté par Mireille FOURNERON - Eric DIARD représenté par Robert HABRANT - Joël DUTTO représenté par Haouaria HADJ CHICK - Vincent GOMEZ représenté par Antoine LORENZI - Albert GUIGUI représenté par Bruno GILLES - Mourad KAHOUK représenté par Jacqueline MAURIC - Abdelwaab LAKHDAR représenté par André MOLINO - Eric LE DISSES représenté par Laurence JOUANDON - Michel LO IACONO représenté par Guy PONTOUS - Christophe LOPEZ représenté par Marie-Thérèse MINASSIAN - René MALLEVILLE représenté par Marie-Madeleine PANCHETTI - Myriam MALLIA représentée par Michelle GUEYDAN - Patrick MENNUCCI représenté par Eugène CASELLI - Renaud MUSELIER représenté par Maxime TOMMASINI - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX représentée par Alain CROCE - Christine ORTIZ représentée par Frédéric DUTOIT - Frédéric OUNANIAN représenté par Michel ILLAC - Gérard PEPE représenté par Maurice TALAZAC - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Jean-Pierre REPIQUET représenté par Alain LAURENS - Myriam SALAH-EDDINE représentée par Sabine BERNASCONI - Philippe SAN MARCO représenté par Tahar RAHMANI - Karim ZERIBI représenté par Pierre SEMERIVA.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

André ESSAYAN - Laurent LAVIE - Jean MONTAGNAC - Gilles PAGLIUCA - Marc POGGIALE - René TAVERA.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

VOI 001-632/12/CC

■ Approbation de la création et de l'affectation des autorisations de programme voirie, circulation dans le cadre du Budget Supplémentaire 2012
DRM 12/8602/CC

Monsieur le Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Dans le cadre des missions afférentes à sa compétence d'aménagement, de gestion et d'entretien des voies, la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole a mis en place une programmation d'études et de travaux qui nécessite la création et l'affectation d'autorisations de programme ainsi que le positionnement des crédits de paiement correspondants.

Ainsi doivent être inscrites au budget Supplémentaire 2012, de nouvelles Autorisations de Programme d'Investissement d'un montant total de 9 600 000 euros en ce qui concerne la création, l'aménagement, l'entretien de voirie, la signalisation et la circulation.

Ces autorisations de programme nouvelles seront destinées à la réalisation des opérations ci-après :

Opération PROJET/DPEPVC-12/4 : « Création d'un trottoir Boulevard BARA VAL GRE/EINSTEIN à la commune de Marseille (13013) » :

Opération permettant de prolonger le trottoir existant depuis Château Gombert vers le lotissement « Val de Gré » afin de permettre aux habitants de ce lotissement de se rendre à Château-Gombert, partie « centre villageois » en toute sécurité.

Opération PROJET/DPEPVC-12/3 : « Aménagement du Parvis Saint Laurent et du Parking, à Marseille(13002) » :

Une passerelle, financée par l'Etat, va relier le Parvis Saint Laurent au Fort Saint Jean, lui-même relié au MUSEM. A cette occasion, il est prévu de réaménager le Parvis Saint Laurent, et de créer un parking pour les services de Marseille Provence Métropole (tunnels) qui stationnent sur ce site.

Opération PROJET/DPEPVC-12/2 : « Réfection des voies de la Batarelle,à Marseille(13013) » :

Cette opération prend en charge la réfection totale des voies de la Batarelle dans le 13^{ème} arrondissement de la ville de Marseille.

Opération PROJET/DPEPVC-12/1 : « Réfection voie de la Calade, à Marseille (13015) » :

La voie de la Calade va faire l'objet d'une réfection complète (trottoir et chaussée) dans le cadre de cette opération.

Il est donc proposé de créer et d'affecter une autorisation de programme pour chacune de ces nouvelles opérations.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient de procéder à la réalisation des opérations ci-après indiquées,

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Sont approuvées la création et l'affectation des autorisations de programme pour un montant de 9 600 000 euros ainsi que le positionnement des crédits de paiement correspondants, répartis conformément au tableau ci-après :

N° D'OPERATION	LIBELLE	MONTANT DE L'AP NOUVELLE	CP 2012	CP 2013	CP 2014 et suivants
Montants en euros					
PROJET/DPEPVC 12/4	Création d'un trottoir Boulevard BARA VAL GRE/EINSTEIN à Marseille)	300 000	0	10 000	290 000
PROJET/DPEPVC 12/3	Aménagement du Parvis Saint Laurent et du Parking, à Marseille	5 000 000	0	15 000	4 985 000
PROJET/DPEPVC 12/2	Réfection des voies de la Batarelle, à Marseille)	4 000 000	0	15 000	3 985 000
PROJET/DPEPVC 12/1	Réfection voie de la Calade, à Marseille (	300 000	0	10 000	290 000
TOTAL GENERAL		9 600 000	0	50 000	9 550 000

Article 2 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ou son représentant, est autorisé à solliciter des aides financières auprès de l'Union Européenne, l'Etat, le Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur, le Conseil Général des Bouches-du-Rhône, les communes membres de Marseille Provence Métropole, ainsi qu'auprès de tout autre organisme susceptible d'apporter sa contribution, et à signer tout document y afférent, pour la réalisation de ces opérations.

Article 3 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Supplémentaire 2012 et suivants :

Budget Principal (101) : Natures 1321, 2315, 2031, 2033, 20414, 20417, 2042, 2158, 2135, 21578, 2152, 20413, 20414, 20417, 20418, 458 104 Fonctions 821 et 822 – Sous-Politique E110, C310.

Pour Visa,
La Vice – Présidente Déléguée à la Voirie
Et aux Grandes Infrastructures Routières

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Voirie et signalisation

Danielle MILON

Christophe MASSE

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI